

# Rencontres nationales des Conseils de développement

24 novembre 2014

## Atelier 4 – Les métropoles : avec ou sans citoyens ?

En introduction, Jean Frébault et Gabriel Vitré rappellent l'état des démarches métropolitaines. La loi MAPAM a créé des métropoles, soit de droit commun en transformant des communautés urbaines anciennes (Bordeaux, Lille, Strasbourg) ou plus récentes (Brest, Nantes, Toulouse) ou des communautés d'agglomération (Grenoble, Montpellier, Rennes, Rouen), soit à statut spécifique (Aix Marseille Provence, Lyon, Grand Paris). Il convient d'y ajouter Nice Côte d'Azur créée par la loi de 2010.

Ces métropoles présentent des situations très contrastées, tant en matière d'évolution institutionnelle en fonction de l'histoire propre de chaque agglomération, qu'au regard des positions politiques qui présentent tous les degrés du consensus au dissensus selon les territoires, ou encore de l'intérêt des acteurs locaux, cette question touchant encore peu les citoyens. Parallèlement on constate des implications très variables des Conseils de développement des questionnements ou des alertes, parfois de propositions, tant en saisine qu'en auto-saisine.

Quelques interrogations émergent toutefois :

- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> A propos de l'insuffisance de l'information des citoyens : comment répondre aux attentes, aux craintes, aux espoirs aux inquiétudes sur la place de la proximité face à l'élargissement des compétences métropolitaines,
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Vis-à-vis des « exclus » de la métropolisation : quid des territoires voisins et du périurbain par rapport à la métropole,
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Quelle appropriation citoyenne (dans les deux sens), quelles nouvelles formes de participation dans une métropole démocratique.

L'atelier est centré sur les enjeux citoyens à l'égard des projets de métropole et sur l'enjeu de l'appropriation citoyenne : comment la métropole parle aux citoyens et comment les citoyens parlent à la métropole, qu'ils viennent de l'intérieur même ou des territoires voisins.

Séverine Bessanne (Alpes Sud Isère) présente la situation de Grenoble. La communauté de communes de Vizille a rejoint la communauté d'agglomération de Grenoble au 1er janvier 2014. De nombreuses questions et interrogations persistent autour de la construction de la métropole. Le citoyen ne comprend pas grand-chose à tous les aspects de la réforme territoriale en cours : suppression des départements, fusion des régions, arrivée des métropoles, ... Il y a un sentiment de coupure entre les grands et les petits, entre l'urbain et le rural. Pour l'instant, le discours est purement technique et non politique : pas de projet qui fasse rêver ! Par exemple, pas de nouvelle ligne de transport en commun pour Vizille. Le CdD quant à lui a participé aux Rencontres métropolitaines où par exemple la place de l'économie des territoires ruraux a coté de celle de la métropole a été affirmée. Il y a un large écart avec les élus qui demeurent très frileux.

Marie-Christine Simiand (Grenoble Alpes Métropole) complète en rappelant que les CdD ont été les premiers à parler du Grand Grenoble : la crainte est plus chez les élus que chez les citoyens. Le défi est de faciliter le passage de la proximité à l'intercommunalité car de la communauté

d'agglomération à la métropole, la marche est importante. Des propositions ont été émises pour faire connaître la métropole : des points d'accueil uniques décentralisés, le rôle incitatif des débats, le soutien aux espaces d'initiatives citoyennes, ...

Yves Londechamp (Saint Quentin en Yvelines) explique que le problème est pris dans le mauvais sens en Île de France. Ainsi Saint Quentin est inscrite dans une intercommunalité de 800.000 habitants, composé de deux communautés d'agglomérations urbaines à l'Est et à l'Ouest et d'une zone agricole au centre où les projets de TC sont reportés sine die. La télévision et la presse locale relayent l'intérêt du citoyen, mais les élus restent frileux en prenant une posture défensive axée sur les intercommunalités de proximité. Les CdD préconisent la création de trois intercommunalités fortes, coordonnées par une structure de type pôle métropolitain mais plus musclée, proposition rejetée par les élus.

Jean-Claude Juan (pour les CdD de Aix Marseille Provence) fait état de l'opposition des élus qui demandent un amendement à la loi MAPAM pour reporter la création de la métropole. Celle-ci est loin des préoccupations des citoyens, mais de fait ils la font vivre au quotidien.

Marie-Christine Jaillet (Toulouse) explique que Toulouse est une jeune communauté urbaine où l'intercommunalité se fait à marche forcée. Le CdD a été saisi, mais on note une résistance au fait et à l'appartenance métropolitaine. Il est donc nécessaire de construire un récit métropolitain, articulant les deux échelles, locale et métropolitaine. La métropole est encore perçue sur un mode prédateur : il faut montrer les processus gagnant/gagnant, car en fait la métropole est redistributive et tout le monde y gagne. Une réflexion collective des CdD de la métropole, des pays, des agglomérations à une heure est en préparation. Enfin, il faut noter qu'aux dernières élections, ce sont les contre métropolitains qui ont gagné.

Jean-Pierre Branchereau (Nantes) précise que sa métropole s'appuie sur deux villes (Nantes, plutôt tertiaire et Saint Nazaire de tradition industrielle et ouvrière) qui n'ont pas la même définition de la métropole. L'abcès constitué par l'aéroport de Notre Dame des Landes est représentatif du rejet de la métropole.

Jean-Claude Juan (Marseille) rappelle que la métropole n'est pas qu'à l'usage interne, mais a des effets d'entraînement sur les territoires voisins : il faut extravertir la notion de métropole.

Dominique Valck (Nancy) confirme qu'il n'y aura pas de métropole robuste si les territoires intermédiaires ne sont pas robustes eux aussi. La métropole doit faire preuve de moins d'égoïsme pour s'ouvrir sur les territoires voisins.

Karine Oudot (Bordeaux) insiste sur la notion de co-responsabilité entre la métropole et les territoires voisins. Les CdD en s'interconnectant peuvent jouer un rôle majeur dans cette perspective.

Jean Frébault s'interroge sur comment faire avec les territoires voisins. Les pôles métropolitains sont-ils un bon outil ?

Pour Annie-Paule Depre (Plaine Commune) il faut développer les échanges avec le département, les autres territoires sans CdD et aller les voir pour construire le dialogue et une démarche commune.

Yann Gouzien (Brest) se pose une question : comment intégrer le citoyen dans le débat sur la métropole ? En effet, le CdD n'a pas pour rôle d'assurer la totalité du débat citoyen sur la métropole.

Agnès Démotié (Lille) insiste sur la volonté à Lille d'entretenir constamment le dialogue avec les territoires voisins tant au Sud (le bassin minier) qu'avec le Nord (la Belgique). Lille Métropole vient de mettre en place une vice présidence « métropole citoyenne » et demande au CdD d'être force de proposition.

Stéphane Loukianoff (UNADEL) insiste sur le rôle des CdD dans le dialogue territorial, notamment vis-à-vis de la réforme territoriale qui manque de lisibilité. Les CdD doivent faire ce que les institutions publiques ne font pas, par exemple organiser les coopérations interterritoriales. Dans le débat on a peu parlé de la démocratie de proximité comme les conseils citoyens de la loi Lamy : les CdD ont beaucoup de choses à apporter.

William Jacquillard (CNCD) remarque que les relations des métropoles avec le territoire régional n'ont pas été évoquées. Les CdD peuvent aussi s'investir dans les questionnements liés à l'élargissement spatial des régions.

Pour Pierre Lamard (Montbéliard), le citoyen n'est pas si éloigné, mais il est désabusé et il est primordial de le rassurer sur l'usage qui est fait de sa réflexion.

Dominique Valck (Nancy) fait remarquer que l'on n'utilise pas assez les outils numériques pour mettre en réseau les CdD. Il y a des marges de progrès importantes dans ce domaine.

**En conclusion** Jean Frébault et Gabriel Vitré proposent de retenir de les points suivants l'atelier (restitution en séance plénière)

### <sup>35</sup>/<sub>17</sub> **Trois idées**

**1** Le débat sur les métropoles apparaît souvent comme « confisqué » par la "sphère technico-politique" alors qu'il devrait aussi impliquer les citoyens. Il est parfois réduit à des considérations techniques sur les compétences, sans vision sur ce que la création de la métropole va changer dans la vie des gens.

**2** Les citoyens ont déjà largement des modes de vie métropolitains (déplacements domicile travail, mobilité, pratiques culturelles etc...) ce qui ne signifie pas qu'ils s'approprient spontanément l'institution « métropole ».

**3** Pour « faire métropole », il y a une nécessaire co-responsabilité avec les territoires voisins, avec les territoires impactés par la métropolisation. Ce ne peut être seulement un « entre-soi »

### <sup>35</sup>/<sub>17</sub> **Trois propositions**

**1** Contribuer à la construction d'un grand récit métropolitain. La métropole doit aussi « faire rêver »

**2** Inventer des méthodes et dispositifs qui donnent leur place aux citoyens. L'appropriation citoyenne (dans les deux sens) fait partie de la construction de la métropole, dans la durée.

**3 Mettre en réseau les instances participatives** aux différentes échelles territoriales. Créer des Conseils de développement là où il en manque. Etablir ou renforcer le dialogue avec les CESER, notamment sur les complémentarités et partage des rôles entre Métropole et Région

**Questions non traitées par le groupe de travail et qui mériteraient d'être abordées dans la suite**

*- Réfléchir à ce que devrait être une « métropole démocratique », sans attendre l'élection au suffrage universel direct en 2020...*

*- Les Conseils de développement devraient savoir se mettre en cause et inventer de nouvelles façons de faire avec l'arrivée des métropoles*